

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - LECORNU Séverine - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absents excusés :**

FOSSEY Flavie.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.

VANDENAWEELE Guy a donné procuration de vote à GRINCOURT Vincent.

YBERT Valéry a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

**Absente :** LACAILLE Estelle

**Secrétaire de séance :**

LEBLOND Christine.

#### 4 - FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### Suppression d'un poste permanent vacant de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

- Délibération n° DEL2025-06-13

M. Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il précise que suite à un avancement de grade d'un agent et à sa nomination, il convient de supprimer un poste permanent vacant.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général de la Fonction Publique,

VU, Le tableau des emplois,

VU, L'avis du Comité Social Territorial rendu le 22 mai 2025,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

CONSIDERANT la nécessité de supprimer un emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35h00/35h00),

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article unique : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée comme suit :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1	0

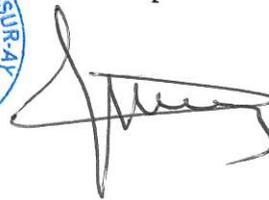
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 19 juin 2025,

La Secrétaire de Séance,  
Christine LEBLOND



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.